

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

OBJET

Requalification de la place de Verdun: avenants de transfert au mandataire des contrats en cours d'exécution

Acte rendu exécutoire après publication le 28 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER

61300

L'AIGLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents:

Jean SELLIER

Michel LE GLAUNEC Serge DELAVALLÉE

Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Absent excusé :

Philippe VAN-HOORNE

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211021-2021-10-21-181-DE Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021 Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que lors de la séance de ce jour, le Bureau a attribué à la SHEMA le marché subséquent n° 1 (MS1) de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la place de Verdun.

Ce contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage confère à la SHEMA le pouvoir de représenter la CdC dans l'accomplissement des actes juridiques relevant de la maîtrise d'ouvrage.

Aussi, il y a lieu de formaliser la désignation d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par un avenant de transfert pour chacun des contrats conclus à ce jour, dans le cadre de l'opération, objet du marché subséquent n° 1.

Les contrats objet du transfert sont les suivants :

Opération	Descriptif	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT	Déjà réglé à la date de l'avenant de transfert	Part du marché restant à exécuter et à régler - HT
Requalification de la Place de Verdun (MS1)	Démolition salle de Verdun	Travaux	TP CREVEL	79 837,00€	0,00€	79 837,00€
	Travaux espaces publics	Maîtrise d'œuvre	La Compagnie du Paysage	163 642,87€	71 354,52 €	92 288,35€

- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 portant attribution de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des espaces publics à L'Aigle au groupement « La Compagnie du Paysage »
- Vu la délibération n° 2021-02-18-027 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 portant attribution du marché subséquent n° 1 de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification des abords du complexe culturel, de la place de Verdun et de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny au groupement « La Compagnie du Paysage, architecte »
- Vu la délibération n° 2021-06-24-122 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2021 arrêtant la rémunération forfaitaire définitive du maître d'œuvre pour le marché subséquent n° 1
- Vu la délibération n° 2021-07-22-140 du Bureau Communautaire en date du 22 juillet 2021 portant attribution du marché de travaux de démolition de la salle de Verdun à TP CREVEL
- Considérant lors de la présente séance, l'attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage à la SHEMA pour le marché subséquent n° 1 relatif à la requalification de la Place de Verdun

Jean SELLIER ne prend pas part au vote.

Le Bureau après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Président et la SHEMA, mandataire agissant au nom et pour le compte de la CdC, à signer les avenants relatifs au transfert des différents marchés d'études et de travaux cités ci-dessus et conclus par la CdC dans le cadre de la requalification de la place de Verdun.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20211021-2021-10-21-181-DE, Date de télétransmission : 28/10/2021 Date de réception préfecture : 28/10/2021

Acte rendu exécutoire après publication le 28 octobre 2021

Le Président,

